

09.12.2005 - 16:23 Uhr

Un Diktat unilatéral est incompatible avec le partenariat social

Berne (ots) -

Dans sa réponse d'aujourd'hui à la pétition du personnel de la Confédération, le Conseil fédéral met en relief la valeur d'un partenariat social intact. Cette déclaration serait réjouissante en soi. Toutefois, les associations/syndicats APC, garrNto et ssp/vpod de la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC) doivent malheureusement constater que de telles professions de foi ne concordent pas avec la réalité : le Conseil fédéral relève lui-même dans sa réponse que les accords de partenariat social concernant la réforme des caisses de pensions et les mesures salariales n'ont pas été respectés.

Le partenariat social exige des deux côtés des partenaires en négociations compétents. Une décision d'économies arbitraire du Parlement empêche le Conseil fédéral de s'en tenir à l'accord sur les salaires intervenu en été 2004 avec les associations du personnel. Cependant, une négociation directe avec le Parlement est impossible. Le partenariat social pratiqué au prix d'un Diktat unilatéral ne mérite pas son nom. Les promesses rompues afférentes à la caisse de pensions de la Confédération Publica sont également lourdes de conséquences. Certes, des problèmes d'assainissement non décelés jadis existent nouvellement auprès de Publica. Mais le fait que le Conseil fédéral se soit braqué avec obstination et à l'encontre des réalités à un âge de la retraite porté à 65 ans, au lieu de négocier un projet équilibré, ne relève pas non plus d'un partenariat social bien compris !

Les 16'000 signatures récoltées pour la pétition en été 2005 et les presque 3'000 employés de la Confédération qui ont manifesté le 1er décembre à Berne devant le bâtiment du Département fédéral des finances montrent bien que le personnel n'est pas disposé à faire encore longtemps le poing dans sa poche. Il est prêt à combattre pour ses droits avec les associations/syndicats. La Confédération a intérêt à redevenir un bon employeur que l'on peut citer en exemple !

COMMUNAUTE DE NEGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFEDERATION (CNPC)

Pour tout renseignement :

Hans Müller, APC et président de la CNPC, tél. 079 406 93 38

Rolf Zimmermann, SGB, tél. 031 377 01 22 ou 079 756 89 50

Christof Jakob, ssp/vpod, tél. 079 781 90 28